

## ce qu'ils en pensent

Les élus se déclarent satisfaits de cet équipement ouvert au public depuis novembre 1998.

Après quelques mois de fonctionnement, cette salle s'inscrit pleinement dans la vie locale. Elle semble répondre aux besoins des enseignants du collège (600 élèves) et à ceux des associations locales (gymnastique, hand-ball, basket-ball et volley-ball). Les élus ont mis l'accent sur plusieurs points :

- l'importance d'une bonne collaboration avec les architectes et l'implication des élus dans le suivi du chantier.
- le respect de l'enveloppe financière initiale, imposant notamment :
  - . des arbitrages entre les souhaits des différents utilisateurs et les impératifs économiques,
  - . des choix sur la nature de certains matériaux et leur mise en œuvre.



## notre commentaire

Le projet du Gymnase Pierre et Marie CURIE est le résultat d'une démarche intéressante puisqu'il s'intègre dans une politique globale de développement urbain.

Il constitue avec le nouveau collège, les éléments structurants d'un nouveau quartier, qui doit voir le jour au Nord-Est de l'agglomération. Par ailleurs, ce projet rompt avec l'image traditionnelle véhiculée par les salles de sport qui, la plupart du temps s'apparentent à un volume du type hangar. Cet exemple montre qu'il est indispensable d'avoir une démarche qualitative, intégrant l'aspect fonctionnel, sans négliger la qualité architecturale. En effet, ce type d'équipement, par ses volumes, marque forcément le paysage urbain.

### COUT DE L'OPERATION

bâtiment :	7.044.500 F.T.T.C.
V.R.D., régie, divers :	186.400 F.T.T.C.
Honoraires :	134.100 F.T.T.C.
Ingénierie :	738.000 F.T.T.C.
Assurance dommage ouvrage :	64.300 F.T.T.C.
Dossier (publication A.O.) :	34.300 F.T.T.C.
Équipement salle de gym + divers :	300.000 F.T.T.C.
total général	8.501.600 F.T.T.C.

### FICHE TECHNIQUE

Programme :	Gymnase
Maitre d'ouvrage :	Commune d'Hennebont
Programmation :	Espace & Développements
Maitres d'Oeuvre :	Serge BRUCHEC Patrick PINCEMAILLE Architectes D.P.L.G.
Année de réalisation :	1998
Surface construite :	2085 m <sup>2</sup> (SHON)
Coût de la construction :	7.050.000 F.H.T (y compris honoraires)
Ratio au m <sup>2</sup> :	3.381 F.H.T

## format sport

Commune du Pays de Lorient, Hennebont bénéficie de nombreux atouts :

- un site naturel de qualité autour du Blavet,
  - une notoriété liée notamment à la présence du haras national sur son territoire,
  - une bonne desserte routière et la proximité immédiate de Lorient.
- Ce pôle urbain compte aujourd'hui près de 14 000 habitants.

Pour faire face aux nouveaux besoins et accompagner le transfert du collège, décidé par le Conseil Général, la commune, assistée de la société Espace & Développements, a intégré la réalisation du collège et du gymnase dans une logique d'aménagement du nouveau quartier de KERLANO. Le projet de gymnase devait permettre la pratique du sport scolaire et compléter l'offre sportive auprès des associations locales.



# Repères

Fiche N°4 - Septembre 2000

Architecture et Aménagement Publics



## Gymnase Pierre et Marie CURIE

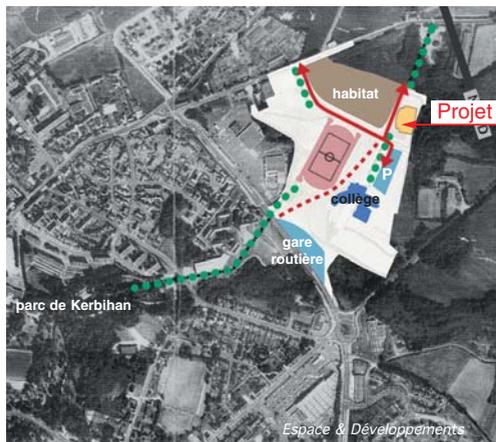
H  
E  
N  
N  
E  
B  
O  
N  
T



## l'origine du projet

Intégré à l'ancien collège, le gymnase ne correspondait plus aux normes actuelles en terme de pratique sportive. Dès 1993, la municipalité engage une réflexion sur la réalisation d'un nouvel équipement, en recensant plusieurs sites d'implantation.

Le développement du secteur de KERLANO offre l'opportunité de réaliser le collège et le gymnase au sein d'un nouveau quartier.



Secteur de Kerlano

liaisons interquartiers et interéquipements

La stratégie d'aménagement proposée par Espace & Développement s'appuie sur deux grands principes :

- le prolongement d'un axe vert, du parc de KERBIHAN vers ce futur quartier,
- la création d'équipements publics structurant le nouveau quartier résidentiel (collège, plaine de sports, gymnase, gare routière, etc)

Le programme comprend :

- une salle de type 44 x 22 m (hand-ball, basket-ball, volley-ball, ...),
- une salle de gymnastique de 400 m<sup>2</sup>,
- une salle de réunion.

L'enveloppe financière définie pour la construction s'élève à 6.000.000 F.H.T.

En octobre 1996, la commission d'appel d'offres, après avoir examiné 20 candidatures, retient l'équipe BRUCHEC (Architecte D.P.L.G. à Hennebont), PINCEMAILLE (Architecte D.P.L.G. à Larmor-Plage).



## le projet

Le choix du site d'implantation du gymnase répond à différentes exigences :

- à proximité du collège, pour faciliter la pratique du sport par les élèves,
- en dehors de l'enceinte de l'établissement scolaire, afin de permettre l'accès à d'autres usagers sans perturber le fonctionnement du collège.

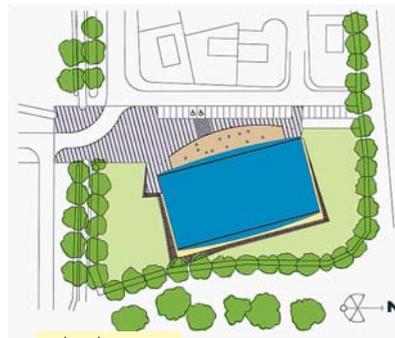
La parcelle pressentie pour recevoir l'équipement est adossée à un coteau boisé. L'idée directrice du projet définie par les concepteurs a été de respecter le caractère naturel du site, en travaillant tout particulièrement sur l'insertion paysagère du bâtiment. En conséquence, les architectes ont voulu réaliser un bâtiment sobre et discret.

Ce principe a conduit à réfléchir avec les différents partenaires sur les volumes du bâtiment, afin qu'ils soient en adéquation avec les pratiques sportives envisagées, tout en évitant le surdimensionnement et notamment des hauteurs exagérées.

Une fois la hauteur définie (7m), le projet a été conçu en privilégiant les formes souples par l'adoption de lignes courbes.

Sur le plan architectural, le projet se caractérise par l'adjonction de différents éléments venant rythmer la façade avec :

- une avancée dessinant une courbe où la paroi "béton" est agrémentée de losanges en pavé de verre bleuté.



plan de masse

Celle-ci marque l'accès au bâtiment et abrite les équipements annexes (sanitaires, bureau, vestiaires...),

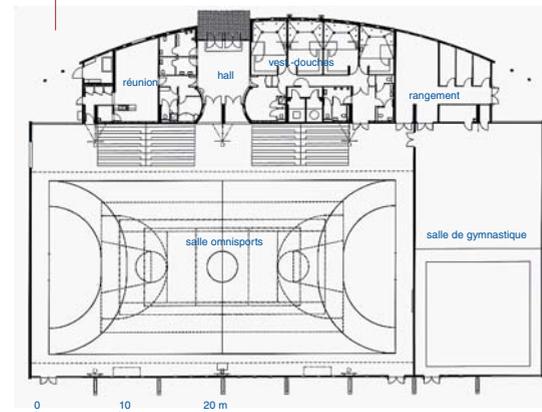
- une partie supérieure vitrée, assurant l'éclairage des deux salles de sport.
- un bandeau de couleur, habillant et soulignant les rives de toiture.

Sur le plan fonctionnel, la surveillance des locaux a été un critère important lors de la conception (pose de hublots sur les portes, possibilité d'interdire l'accès direct au vestiaire depuis le hall d'entrée, système de passe-partout pour restreindre l'accès à certains lieux suivant les types d'utilisateurs).

L'aménagement des espaces extérieurs a été intégré lors de la conception du projet. En effet, pour l'architecte "un objet ne s'arrête pas à la façade il doit se prolonger vers l'extérieur".



## le programme



Salle Omnisports de type 44 X 22 m (plateau sportif + zone de recul, circulation, espace gradins)	1276
Salle de gymnastique	423
Salle de réunion, locaux techniques	85
Vestiaires - douches	90
Sanitaires	65
Rangement matériel	90
Hall, circulation	65

SURFACE UTILE TOTALE 2094 m<sup>2</sup>